

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne
Membres
Afférents au Conseil : 29
en exercice : 29
ayant pris part à la délibération : 29
Date de convocation : 12 juin 2014
Date d'affichage : 13 juin 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT THIBAUT DES VIGNES
COMPTE-RENDU DE LA
SEANCE DU 17 juillet 2014**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : DELRIU Bernadette – VERONA Claude - LEFORT Martine - PLUMARD Christian - BERNIER Jean-Paul - WEGRZYNOWSKI Jean-Claude - COURTINE Elisabeth – BUIS Alain – MUNOS Antoine - DELVERT Pierre - COMTE Gilbert - BIZE Sandrine - SOUKHAVONG Phanvilay - GUEYE Marie-Paule - DOUNIAUX Marie-Claude – TAILLEFER Evelyne - PICARD Sabine - M PIOCELLE Philippe – DINAL Ronald - LACOMBE Jacqueline CHAPOTELLE Michaël – BOUVARD-CARCA Catherine- - DERE Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir

Mme WELSCH Stéphane	ayant donné pouvoir à M BUIS Alain
Mme MARTIN Ketchinda	ayant donné pouvoir à Mme. DELRIU Bernadette
Mme HILAIRE Sylvie	ayant donné pouvoir à Mme. COURTINE Elisabeth
M. GABILLOT Philippe	ayant donné pouvoir à M. DERE Philippe

Absent

Mme BAUDOUX Violette

Secrétaire de séance : Mme DOUNIAUX Marie-Claude

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 2014 – 098 Attribution du marché de fournitures administratives, scolaires et créatives
- 2014 – 099 Tarification des classes découvertes 2014-2015
- 2014 – 100 Tarifs de location des salles du Centre Culturel
- 2014 – 101 Subvention exceptionnelle pour l'association « l'Imaginaire des murs »
- 2014 – 102 Nouveau règlement périscolaire 2014/2015
- 2014 – 103 Règlement intérieur Danse et Arts Plastiques 2014/2015
- 2014 – 104 Création d'une commission de jumelage
- 2014 – 105 Annulation gérance Café de la Place
- 2014 – 106 Avis sur le compte rendu annuel à la Collectivité d'Aménagement 77 pour l'année 2012 concernant la ZAC du Centre Bourg
- 2014 – 107 Aménagement 77- Avenant n°3 à la concession d'aménagement
- 2014 – 108 Créances irrécouvrables
- 2014 – 109 Effacement de dette
- 2014 – 110 Annulation de la délibération n°2014-051
- 2014 – 111 Régularisation de la rétrocession de l'allée Galilée
- 2014 – 112 Projet de cession de la parcelle BE n°16
- 2014 – 113 Modification du tableau des effectifs

**DECISIONS
QUESTIONS DIVERSES**

Ouverture de la séance à 20 heures 35

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame Mme DOUNIAUX Marie-Claude se propose comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2014

Monsieur le Maire propose de reporter le vote suite à une demande de Madame BAUDOUX

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité**,

ACCEPTE de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2014

2014-098 ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, SCOLAIRES ET CREATIVES (2014-002)

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juillet 2014, afin d'attribuer le marché de fournitures administratives, scolaires et créatives.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de prendre acte du choix de la commission d'appel d'offres.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**,

PREND ACTE du choix de la commission d'appel d'offres pour l'attribution du marché de fournitures administratives, scolaires et créatives 2014-002, pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois, pour les lots suivants et pour un montant maximum annuel H.T. de :

LOTS N°	Description	Montant maxi/an en € H.T
1	Fournitures de bureau	6 720
	ERGET BURO pour le lot n°1 Fournitures de bureau	
2	Fournitures scolaires	25 000
	ERGET BURO pour le lot n°2 Fournitures scolaires	
3	Fournitures créatives	6 700
	ERGET BURO pour le lot n°3 Fournitures créatives	
4	Enveloppes avec impression	3 800
	Déclaré infructueux car aucune candidature reçue pour le lot n°4 Enveloppes avec impression	
5	Cartouches d'encre	4 400
	ACIPA pour le lot n°5 Cartouches d'encre	
6	Papier de reprographie	5 500
	Déclaré infructueux car aucune candidature reçue pour le lot n°6 Papier de reprographie	

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de fournitures administratives, scolaires et créatives, 2014-002, conformément au tableau ci-dessus.

2014-099 TARIFICATION DES CLASSES DECOUVERTES 2014-2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal, que pour les classes découvertes 2014-2015, il y aura une participation financière par séjour de 70 % par la commune et il restera donc 30 % à la charge des familles.

Après délibération, le conseil municipal à **l'unanimité**

VALIDE la participation financière pour les classes de découvertes 2014-2015, des familles à hauteur de 30% et 70% pour la commune

2014-100 TARIFS DE LOCATION DES SALLES DU CENTRE CULTUREL

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier les tarifs de location des salles du centre culturel indiqués dans le tableau ci-dessous. Ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1er septembre 2014 jusqu'au 31 août 2015.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de valider ces tarifs.

PROPOSITIONS TARIFS		
Salle de spectacles		
	tarifs 2013/2014	tarifs 2014/2015
Entreprises théobaldiennes	795,00 €	800,00 €
Entreprises hors communes	795,00 €	900,00 €
extérieures	714,00 €	800,00 €
théobaldiennes	216,00 €	300,00 €
Salle polyvalente		
	tarifs 2013/2014	tarifs 2014/2015
Entreprises théobaldiennes	710,00 €	650,00 €
Entreprises hors communes	710,00 €	750,00 €
extérieures	563,00 €	580,00 €
théobaldiennes	108,00 €	120,00 €
Habitants	576,00 €	550,00 €
Personnel communal	123,00 €	125,00 €
CAUTIONS		
	tarifs 2013/2014	tarifs 2014/2015
Salle de spectacle	1 000,00 €	1 000,00 €
Salle polyvalente	400,00 €	400,00 €
Ces tarifs s'entendent sans technicien sans technicien-régisseur.		
En fonction des besoins, une proposition tarifaire sera proposée.		

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**

ACCEPTE les tarifs de location de salles du centre culturel comme présentés ci-dessus à compter 1^{er} septembre 2014.

Pour : 26

Contre : 2(GABILLOT - DERE)

2014 – 101 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION « L'IMAGINAIRE DES MURS »

Monsieur le Maire explique que l'association « l'imaginaire des murs » sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention afin de faire découvrir la richesse des peintures murales du Nicaragua.

Monsieur le Maire dit qu'il convient d'accorder cette subvention exceptionnelle à l'association « l'imaginaire des murs » d'un montant de 500 €.

Monsieur le Maire précise que cette subvention est inscrite au compte 6574. (Annexe n°1)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association l'imaginaire des murs
DIT que cette subvention est inscrite au 6574

2014 – 102 NOUVEAU REGLEMENT PERISCOLAIRE 2014/2015

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider « le nouveau règlement périscolaire du service enfance ». Monsieur le Maire explique que des modifications ont été rajoutées sur les points suivants :

- Fonctionnement des TAP
- Sanctions dans le cadre des violences et insolence

Par ailleurs, le nouveau règlement périscolaire donnera un cadre réglementaire pour le bien être de l'enfant et du jeune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**

VALIDE le nouveau règlement périscolaire du service enfance tel que annexé

2014 – 103 REGLEMENT INTERIEUR DANSE ET ARTS PLASTIQUES 2014/2015

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le Règlement Intérieur des Activités de Danse & Arts Plastiques. Ce Règlement entrera en vigueur à compter du 1er septembre 2014 jusqu'au 31 août 2015. (Annexe n°2)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité**

VALIDE le nouveau règlement intérieur des activités de danse et arts plastiques tel que annexé

2014 – 104 CREATION D'UNE COMMISSION DE JUMELAGE

Monsieur le Maire expose que, conformément à l'article 2121-22, le Conseil Municipal peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Monsieur le Maire souligne que la mise en place de ces commissions est le reflet de la démocratie locale. Le Maire explique, qu'il en est le Président de droit, et qu'il se doit de les réunir dans les huit jours qui suivent leur création, afin qu'elles désignent leur Vice Président. En effet, le Maire ne pouvant pas forcément présider en personne l'ensemble des commissions à chacune de leurs réunions, il délègue ainsi son pouvoir. Monsieur le Maire précise également que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale et que ces élections se font au scrutin secret.

Monsieur le Maire propose la création d'une commission de jumelage afin de pouvoir gérer le fonctionnement du jumelage entre la commune et la ville de Badia Polesine en Italie.

Cette commission sera composée de 5 élus du conseil municipal.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de procéder à l'élection de ces 5 élus, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur le Maire demande de proposer les listes afin de pouvoir procéder au vote à bulletin secret.

Les listes se présentent comme suit :

Liste **UNION RAISON ACTIONS** : Monsieur BUIS Alain
Monsieur PLUMARD Christian
Monsieur WELSCH Stéphane
Madame LEFORT Marine

Liste **UN NOUVEL ELAN POUR SAINT THIBAUT DES VIGNES**
Monsieur DERE Philippe

Après le passage dans l'isoloir et le vote à bulletin secret des 28 élus,

Les résultats à la représentation proportionnelle, présentent la composition comme suit de la commission de jumelage :

26 voix pour la liste **UNION RAISON ACTIONS**,
2 voix pour la liste **UN NOUVEL ELAN POUR SAINT THIBAUT DES VIGNES**

SONT ELUS:
Monsieur BUIS Alain
Monsieur PLUMARD Christian
Monsieur WELSCH Stéphane
Madame LEFORT Marine
Monsieur DERE Philippe

2014 – 105 ANNULATION GERANCE CAFE DE LA PLACE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Thibault-des-Vignes a mis en gérance le Café de la Place situé Place de l'Eglise. Il explique qu'au vu du bilan commercial fourni par l'ancien propriétaire, le montant de la gérance a été évalué à 750 € par mois.

Suite à la présentation du bilan comptable 2013 du commerce, il s'avère que l'état financier ne concorde pas avec les documents précédemment communiqués. De ce fait, le gérant n'a pu assumer que deux mois de paiement de la redevance.

Suite à un rendez-vous avec Madame la Trésorière, il a été arrêté que le bilan financier devait être positif sur trois années afin que le gérant soit en mesure d'obtenir les crédits nécessaires auprès des organismes bancaires afin de racheter le bien à la commune.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'annuler le recouvrement de la location de gérance qui s'élève à 7500 €. (Annexe n°3)

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**

ACCEPTE d'annuler le recouvrement de la location de gérance qui s'élève à 7500 €. (Annexe n°3)

Pour : 26

Contre : 2 (GABILLOT-DERE)

2014 – 106 AVIS SUR LE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE D'AMENAGEMENT 77 POUR L'ANNEE 2013 CONCERNANT LA ZAC DU CENTRE BOURG

En application de l'article 5-II de la loi 83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, de la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 et, conformément aux termes de l'article 16 de la concession d'aménagement du 4 janvier 2007, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte-rendu annuel à la collectivité, pour l'année 2013, concernant l'opération n°1522 de la ZAC du Centre Bourg.

Ce compte-rendu d'activité, d'aménagement 77, a été établi conformément aux lois du 7 juillet 1983 et du 8 février 1995 ainsi qu'à la convention d'aménagement.

Ce rapport vise à présenter à la commune une description de l'opération sur le plan physique comme sur le plan financier, afin de lui donner les moyens de suivre en toute transparence le déroulement de l'opération, et de lui permettre, si nécessaire, de décider des mesures à prendre pour maîtriser l'évolution de l'opération.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de prendre acte dudit rapport. (Annexe n°4)

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

PREND ACTE dudit rapport tel qu'annexé

2014 – 107 AMENAGEMENT 77- AVENANT N°3 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire explique qu'afin de pouvoir engager les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet d'urbanisme de la ZAC du Centre Bourg, AMENAGEMENT 77 et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé une convention globale de financement GAIA à court terme.

Les échéances de remboursement du capital emprunté étaient fixées au 1^{er} trimestre 2015. Toutefois, compte tenu du décalage du calendrier opérationnel, une renégociation du contrat de

prêt porte sur la prolongation de la durée du prêt jusqu'en 2020. Or, la concession d'aménagement expire le 4 janvier 2020.

Afin de préserver la cohérence globale du bilan financier prévisionnel de l'opération, une prolongation du contrat de concession de trois années est incontournable.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'accepter cet avenant n°3 et de l'autoriser à le signer. (Annexe n°5)

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**

ACCEPTE l'avenant n° 3 de la convention d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant

2014 – 108 CREANCES IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des états de créances irrécouvrables relatifs aux exercices 2008 à 2012. Les redevables concernés ont fait l'objet de poursuites de la part des services du Trésor Public ; ceux-ci estiment qu'il n'existe plus de moyen pour récupérer les sommes dues et demande donc au Conseil Municipal de les admettre en non-valeur. Ces états se montent à 2430,21 €. (Annexe n°6)

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**

ADMET en non-valeur les états tels qu'annexés

Pour : 26

Abstention : 2 (GABILLOT-DERE)

2014 – 109 EFFACEMENT DE DETTE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de l'état de créances d'un administré envers la commune pour les années 2010 et 2011. Le redevable a fait l'objet de poursuites de la part du trésor public. Le tribunal d'instance a prononcé le bénéfice d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour l'ensemble des dettes de l'intéressé. La décision du juge entraînant l'extinction de la dette, le trésor public demande au conseil municipal d'entériner celle-ci en émettant un mandat au compte 6542 d'une valeur de 322,09 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à **la majorité**

ENTERINE l'effacement de la dette en émettant un mandat au compte 6542 d'une valeur de 322,09 €.

Pour : 26

Abstention : 2 (GABILLOT-DERE)

2014 – 110 ANNULATION DE LA DELIBERATION N°2014-051

Monsieur le Maire explique qu'à la demande du notaire, il convient d'annuler la délibération n°2014-051 car une erreur s'est produite lors de l'énumération des parcelles à régulariser.

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**

ANNULE la délibération N° 2014-051

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de régulariser la rétrocession de l'allée Galilée.

En effet, les parcelles cadastrées section AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²) appartiennent toujours à l'association syndicale LES MEUNIERES

Considérant le prix de 1 € fixé par les domaines en date du 12 décembre 2013

Monsieur le Maire explique que le conseil doit :

- Constaté et confirmé la désaffectation des parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²)
- Décider le déclassement des parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²) du domaine privé afin de les reclasser dans le domaine public
- Accepter le classement parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²) dans le domaine public
- Accepter la régularisation de la rétrocession des parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²) appartenant toujours à l'association syndicale LES MEUNIERES
- L'autoriser à signer les actes notariés afférents

(Annexe n°4)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

CONSTATE ET CONFIRME la désaffectation des parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²)

DECIDE le déclassement des parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²) du domaine privé afin de les reclasser dans le domaine public

ACCEPTE le classement parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12

m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²) dans le domaine public

ACCEPTE la régularisation de la rétrocession des parcelles cadastrées AE n° 71 (11 m²), AE n° 82 (7 m²), AH n° 270 (8 m²) AH n° 271 (3 m²), AH n° 274 (4 m²), AH n° 275 (3 m²) AH n° 279 (10 m²), AH n° 282 (12 m²), AH n° 285 (14 m²), AH n° 287 (33 m²), AH n° 290 (52 m²) et AH n° 299 (792 m²) appartenant toujours à l'association syndicale LES MEUNIERES

PRECISE que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés afférents

2014 – 112 PROJET DE CESSION DE LA PARCELLE BE N°16

Monsieur le Maire explique que la commune projette de céder la parcelle BE n°16 située 7 rue de Torcy, d'une contenance de 3,72m² à la société AGENCITY Promotion, excepté les parkings privés de la Résidence du Porche et l'accès au transformateur EDF. En effet, cette dernière s'engage à réaliser des parkings afin de répondre aux exigences de la zone UA du règlement du PLU, en terme de stationnement.

Cette cession de parcelle se fera contre travaux au vu de l'avis des domaines qui sera communiqué ultérieurement lors du vote de la vente définitive de cette parcelle. (Annexe n°8)

Après délibération, le Conseil Municipal à la **majorité**

VALIDE le projet de cession de la parcelle BE 116 contre travaux tel que annexé.

DIT que la cession définitive se fera au vu de l'avis des domaines et du devis des travaux

Pour : 26

Abstention : 2 (GABILLOT-DERE)

2014 – 113 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1) Création d'un emploi de chargé de mission « médiation, prévention et sécurité»

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi de chargé de mission « médiation, prévention et sécurité » afin d'assurer la tranquillité et la sécurité des personnes et des biens en développant une relation de proximité avec la population.

- **Création d'un poste d'attaché à temps complet.**

2) Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe, à temps complet

Monsieur le Maire expose qu'un agent titulaire a été admis au concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, il convient donc de créer un poste afin de pouvoir le nommer sur son nouveau grade.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.**

Monsieur le Maire demande aux Membres du Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs, comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
<u>GRADE</u>	EFFECTIF BUDGETAIRE	SUPPRESSION	<u>CREATION</u>	TOTAL DES EMPLOIS
Attaché	2		1	3
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	9		1	10

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

APPROUVE les modifications apportées au tableau des effectifs ci-dessus

DECISIONS

Décision n°2014/102 du 26 mai 2014

Contrat avec Monsieur Philippe BIRMAN, représentant de la société CMP pour l'édition d'un magazine municipal et la commercialisation des surfaces de publicité d'un mini bus de la commune.

Décision n°2014/105 du 21 mai 2014

Contrat avec Madame Aurore PREDOT, Directrice école maternelle Marie Curie pour une location de salle

Décision n°2014/107 du 22 mai 2014

Contrat avec Monsieur Patrick VAN HONACKER, représentant ASL LAKEWOOD III pour une location de salle

Décision n°2014/108 du 22 mai 2014

Contrat avec Madame Anne MADRANGES, pour Madame Catherine PINTO, Inspectrice de l'Education Nationale pour une location de salle

Décision n°2014/109 du 23 mai 2014

Contrat avec Monsieur Marc BACELON, représentant copropriété EURYDICE pour une location de salle

Décision n°2014/111 du 6 juin 2014

Contrat avec Madame Vanessa HUYGHE pour une location de salle

Décision n°2014/114 du 4 juin 2014

Contrat avec Monsieur Thierry MASSON, responsable de la section Judo AOST pour une location de salle

Décision n°2014/115 du 12 juin 2014

Contrat avec Monsieur Eric TAGAYI, Président de l'association RASSUNY pour une location de salle

Décision n°2014/116 du 11 juin 2014

Contrat avec Madame Evelyne STRAUSS, représentante de l'association AOST ENERGYM pour une location de salle

Décision n°2014/118 du 11 juin 2014

Contrat avec Madame Odile LAMANDA, Présidente de l'association ACTV'ET VOUS pour une location de salle

Décision n°2014/119 du 12 juin 2014

Contrat avec Madame Thuy Le BUIS, représentante de l'association l'Institut du Fleuve pour une location de salle.

Décision n°2014/120 du 2 juin 2014

Contrat de vente avec la société XTREME PROD pour un spectacle CRAZY DUNKERS pour une prestation au gymnase.

Décision n°2014/121 du 19 juin 2014

Contrat avec Madame Christine GIRAudeau, UNAAPE pour une location de salle

Décision n°2014/123 du 16 juin 2014

Contrat de cession avec la société CHALLENGE PRODUCTION pour un spectacle Eight Killers Blues Brothers

Décision n°2014/124 du 17 mai 2014

Contrat avec l'association « Le Cinéma s'expose » pour une exposition au Centre Culturel.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est close à **21H30**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

Fait les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Thibault-des-Vignes, le 23 juillet 2014

Le Maire,

Sinclair VOURIOT
Conseiller Général